

Collège « Les Quatre Moulins
Secrétariat
Place de Roscanvel
29200 BREST
Tél : 02 98 45 16 91
Mail : ce.0291824a@ac-rennes.fr

INFORMATION BOURSES LYCEE 2022/2023

Coupon-réponse à déposer au secrétariat du collège pour le 20 juin 2022, au plus tard, même si vous ne souhaitez pas de dossier de bourse.

La première campagne de demande de bourse de lycée a commencé et se terminera le mercredi 6 juillet 2022.

La bourse de lycée est destinée **aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2022.**

Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il affiche une estimation personnalisée du montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour accéder au simulateur de bourse : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Le téléservice :

Pour effectuer la demande de bourse en ligne, **vous aurez besoin du numéro fiscal du demandeur** (représentant légal de l'enfant qui déclare l'enfant fiscalement et socialement à sa charge). Ce numéro est mentionné sur les documents fiscaux (ancien avis d'imposition, l'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR), déclaration en ligne...)

Le téléservice sera disponible jusqu'au 6 juillet pour déposer les demandes de bourse en ligne.

Lien direct : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Le service académique des bourses assurera la récupération des données fiscales et le traitement des dossiers de bourse dès la rentrée 2022-2023.

Si votre situation familiale ne vous permet pas de déposer une demande de bourse en ligne, vous pouvez contacter l'établissement pour déposer une demande de bourse format « papier ».

Le dossier papier est à retirer auprès de Mme JACOB, au secrétariat du collège.

Le dossier de demande de bourse doit être complété, signé et accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au secrétariat du collège au plus tôt, et avant le 6 juillet 2022.

ATTENTION : la date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse est fixé au 6 juillet 2022.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter Madame Pennors, Assistante Sociale Scolaire, ou Mme Jacob, Secrétaire.

Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2022.

**Coupon-réponse à déposer au secrétariat du collège pour le 20 juin 2022, au plus tard,
même si vous ne souhaitez pas de dossier de bourse.**

M. et/ou Mme , parent(s) de l'élève

NOM : Prénom : en classe de :

Certifie(nt)

- avoir pris connaissance du courrier et **EFFECTUERA (RONT) une demande de bourse de lycée en ligne, via le Téléservice avant le 06/07/2021.**
- avoir pris connaissance du courrier et **DEMANDE(NT) UN DOSSIER DE BOURSES VERSION PAPIER** (dossier à retirer très rapidement auprès du secrétariat du collège).
- avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER DE BOURSES (ni papier, ni en ligne).**

A le

Signature des parents ou du responsable légal